

REUNION COMMISSION AMENAGEMENT DU BOURG 12 AOÛT 2019

Présents : Gérard Agam, Christian Viron, Denis Ferté, Pierre Prieur, Philippe Pagès, Thierry Leroy, Dominique Perché, Christine Cazes, Frédérique Llinarès, Louis Fournier, Francis Biscontini, Martine Boyer, Marie-Anne Martinez.

Excusé : Frank Boyer

Gérard AGAM présente la réunion en quelques mots, le but de celle-ci et de travailler sur le projet de la reconstruction de la place des Moines.

Denis FERTE rappelle l'historique des réunions concernant ce projet depuis 2015,

Dans un premier temps la commission a travaillé sur l'aménagement de la Place Mazerac.

La chute du mur de soutènement de la Place des Moines a changé les priorités.

Printemps 2015 :

- Eboulement du mur en front de rivière
-

10 Juin 2015 : Réunion de la commission

- Problématique de la reconstruction du mur
- Première évocation du réaménagement global de la Place - en remplacement de la Place Mazerac, programmée initialement
- Première étude AFOM

25 Septembre 2015 :

- Le mur sera reconstruit 1m plus bas que le niveau 0 de la Place pour laisser libre cour aux futurs aménagements

17 Décembre 2015 : Point sur l'évolution du dossier

- Reconstruction du mur avec fondations spécifiques et mur « banché » programmé pour le printemps
- AMO confiée à E8 Architecture
-
-
- 27 Juin 2016 : Réunion publique (une quarantaine de personnes présentes) et ateliers de travail par groupes

27 Juillet 2016 :

- Réunion de la commission - discussions- puis validation des critères issus de la réunion publique
- Etablissements des divers diagnostics par E8

Printemps 2017 :

- Scan de la Place à l'aide d'appareils spécifiques afin de détecter d'autres vestiges archéologiques

Septembre 2017 :

- Fouilles d'archéologie préventive avec mise à jour de quelques vestiges à diverses profondeurs

Hiver 2017 / 2018 :

- Appel à candidatures pour le projet de rénovation

11 Avril 2018 :

- Réunion du Comité de Pilotage qui analyse les candidatures et retient trois candidats

25 Avril 2018 :

- Réunion de la Commission « aménagement du bourg »

-

Fin Mai 2018 :

- Audition des trois candidats – sélection du cabinet BLOHORN

21 Juin 2018 :

- Première réunion COPIL sur le projet retenu

25 Juillet 2018 :

- Première présentation du projet. Coût beaucoup trop élevé. Demande d'une nouvelle esquisse entrant dans le budget.
- Mise en attente compte tenu des exigences archéologiques et demande formulée au SRA afin d'obtenir un plan précis des différentes coupes de la Place contenant les profondeurs de chaque strate en dessous desquelles toute intervention ne peut être réalisée

-

11 Octobre 2018 :

- Pas encore de réponse du SRA
- Décision de scinder le projet en deux phases, une première concernera la Place elle-même et la seconde le boulevard et le devant de la Poste.
- Suppression de la « guinguette » mais avis général pour un futur rappel à l'eau

9 Mai 2019 :

- Courrier du SRA répondant à nos attentes.

4 Juillet 2019 :

- Le cabinet BLOHORN présente quatre scénarios. Il est demandé une cinquième esquisse.
-

30 Juillet 2019 :

- Rencontre avec l'ABF qui retient deux possibilités lesquelles seront soumises à la commission aménagement du bourg programmée début Août.

Début des travaux prévus en septembre 2020. La place opérationnelle en juin 2021.

Il faudra faire le point sur la solidité des murs vers chez Raffi et vers la maison de retraite.
En cas de nécessité, ces murs devraient être consolidés tout en engendrant des dépenses supplémentaires.

Philippe PAGES demande si les remarques de l'ABF sont décisionnaires. Il lui est répondu que oui.
Il est à rappeler que cette place doit rester une liaison, un lieu de promenade, capables d'accueillir des manifestations.

Ne pas augmenter la capacité des places de parking, améliorer la vue sur la rivière et les falaises, si possible intégrer la notion de l'eau.

Il ne sera pas fait d'apports minéraux sur le revêtement de la Place (arabesques sur vu du plan 1)

DEBAT :

Pierre PRIEUR

Pas de gradins, pas d'arbre devant la place, nécessité de planter des arbres d'une certaine hauteur,
Ajout une fontaine

- Réponse de Gérard AGAM une fontaine coûte environ 55 000 € (architectes)

Monter un kiosque, parking pas très voyants, poubelles et bancs à prévoir

Pour le 3 bis cloître de verdure demande réflexion...

G.A. pour le graphisme on verra plus tard

Garder l'escalier monumental, barrières métalliques verticales.

Travaux à effectuer sur l'escalier lui-même

Philippe PAGES

N'arrive pas à se déterminer sur le choix d'un projet

Projet 1 : aime les gradins, avec la balustrade métallique. Une piste de danse peut être réalisée.
Conserver cette idée de promenade,

Projet 2 : aime l'idée du carré de verdure (cloître) pourquoi pas une amorce de cloître aux 4 coins.
Les gradins lui plaisent.

Thierry LEROY (s'exprime au nom des « Amis du vieux St Antonin »)

la place des Moines se situe en bord de rivière. Le projet doit s'intégrer dans un ensemble urbain à imaginer dès à présent. Passerelle piétonne sur l'Aveyron qui relierait directement la Place à l'autre rive ou (et) passerelle sur la Bonette ?

La conception de la Place pourrait alors être différente.

(GA Raison financière primordiale)

Quelle place faite au parking ?

Il lui est répondu que le nombre de places ne sera pas augmenté par rapport à la situation actuelle.

Faire de la place des moines un cheminement piétonnier en amont et en aval de la rivière.

Réponse du Maire : chaque étude supplémentaire à un coût.

Rappel de GA (600 000 € sur la première tranche auxquels il conviendra d'ajouter l'ingénierie et éventuellement les travaux complémentaires concernant le confortement des murs.

Pour ce qui concerne le cheminement maison de retraite Roumégous, le projet a été récemment abordé avec les propriétaires riverains. Il n'est pas directement lié à l'aménagement, à proprement parlé, de la Place des Moines.

DENIS FERTE

Favorable au projet 1

cheminement dans la ville étude faite il y a 22 ans, peut-être à revoir, la réflexion a déjà eu lieu. Evoquer ces perspectives.

Limites de la place côté rivière, maintenir une balustrade en métal telle que présentée dans le projet

Idem pour l'escalier.

Limites nord pas de balustrade de ce côté de la place, usage mixte des places de parkings

Prévoir pour plus tard éventuellement une guinguette.

Site archéologique: établir sur la place un petit circuit d'interprétation.

Réponse GA : dans tous les cas de figures le rappel des fondations de l'abbatiale figureront à la surface de la place et seront matérialisées en résine.

Très favorable aux gradins.

Dominique PERCHET

Trouve les deux projets sans intérêt et rejette les deux dossiers. Ne participera pas aux votes.

Distribue un document (pièce jointe n° 1), sur lequel il donne son avis et sa vision de ce qui pourrait être fait.

Il ne comprend pas le point de vue de l'ABF.

Le revêtement devra être de nature perméable. Plusieurs possibilités

En ce qui concerne le stabilisé le maire fait remarquer qu'il se dégrade rapidement (voir ruelle du Four Neuf) le choix sera fait ultérieurement, mais la demande sera apportée aux architectes.

Christine CAZES

plutôt le projet 1

demande s'il est possible de remettre la fontaine en bas de l'escalier comme au temps du thermalisme
réponse : toutes les tuyauteries détruites par l'inondation de 1930. Nécessité de prendre en considération le risque d'inondation

bien délimiter les places de parking

balustrade verticale en alu en uniformité avec le pont

pas de balustrade façade Nord (avis général)

Frédéric LLINARES

N'aime pas l'idée du cloître, aime l'alignement des arbres, la balustrade avec les poteaux en alu verticaux qui respectent les normes de sécurité.

Louis FOURNIER

Se souvient des ormeaux qui étaient sur la place. Regrette le départ des joueurs de boules. Rappel des sites archéologiques. Si possible sur projet 1, plutôt deux rangées d'arbres .

Pour les parkings, penser aux riverains en activité, (la pharmacie, les restaurants, et que ce parking puisse servir aux festivités).

Réponse GA : les plots seront amovibles

Suggère de créer un plan incliné pour rejoindre depuis la place le restaurant RAFFI pour donner envie de descendre vers l'Aveyron aux personnes à mobilité réduite.

Faciliter une liaison avec la maison de retraite.

Réponse de GA : ce cheminement est déjà en place.

N'aime pas le cloître et les gradins, attention aux revêtements du sols

création d'une passerelle sur la Bonnette pour un cheminement jusqu'à Roumégous

Gardes corps horizontaux et balustres en alu pour la Place, mais pour l'escalier, sur le modèle actuel (béton coffré)

Francis BISCONTINI,

le scénario 1 correspond le plus à ce qui avait été demandé

Favorable à l'eau qui coule le long des gradins, de l'escalier, les marches des gradins peuvent servir de bancs où pouvoir s'asseoir,

Avec le 3 bis on supprime les actions festives de la place.

Les barrières verticales doivent être très serrées pour la sécurité, mais donnent une impression de prison, préfère les barrières horizontales.

Martine BOYE

Le projet n° 1 mais sans les marches

mettre les arbres en quinconce pour faire davantage d'ombre,

Réponse de Francis B. on peut mettre des arbres immenses comme celui de la place de la halle.

Ce qui manque c'est un peu d'agrément, elle fait très minérale. Il faut conserver les points d'eau.

Favorable à la balustrade métal horizontale. Mettre des bancs.

Denis FERTE lit les propositions de Franck BOYER qui n'est pas favorable aux deux projets.

Marie-Anne MARTINEZ,

Favorable au projet n° 1. Suggère deux gradins seulement au lieu de 3

Francis précise que le dénivelé est de 1 mètre ce qui rend obligatoire les 3 marches, il précise aussi qu'il faut éviter de tourner les lampadaires vers le haut, à cause de la pollution lumineuse, et qu'il vaut mieux, en cas de projet de liaison avec l'autre rive, de placer la passerelle collée en amont du pont.

Il faut mettre deux boîtiers électriques au minima à chaque bout de la place.

Rappelle qu'il existe un panneau fait avec l'office du tourisme dans le cadre du cheminement dans la ville.

Le Cloître intéressant mais pas sur la place. Trouver un autre endroit. Conserver au minima l'espace actuel de la place pour les festivités avec piste de danse amovible, pas de la même taille et emplacement défini pour tout le monde. Faciliter l'accès à l'espace ombragé en bas des marches en installant un accès handicapé et poussettes vers chez Raffi. Mieux signaler l'accès aux berges; installer tables et bancs sur les berges pour inviter à mieux s'approprier cet espace.

Christian VIRON

Le premier scénario répond le mieux aux objectifs et aux fondamentaux essentiels ; financement compatible. Projet 1 qui obtient un consensus assez large en laissant la place dégagée. Rien n'empêche d'ajouter différentes choses comme procéder à des fouilles plus tard ; balustrades métal plutôt verticales ; idem pour l'escalier qui sera protégé par un barriérage métallique conforme à la réglementation. (hauteur minimum des barrières 1m10)

Le MAIRE rappelle que les résultats de la réunion ne sont que force de proposition auprès du Conseil Municipal qui seul est décisionnaire.

Les différents points font l'objet d'un vote de la commission

Pour le scénario 1 :

1 contre

1 abstention

accepté le projet numéro 1 à la majorité des voix

Pour le scénario 3 bis

contre à l'unanimité

Pour les gradins :

4 votes contre

8 pour

adopté à la majorité des voix

pour le stationnement tel que décrit sur le scénario 1 (a condition qu'il ne représente pas plus de places actuelles)

2 contre

10 pour
Adopté à la majorité des voix

Pour le Mail d'arbres

1 contre
adopté à la majorité

Balustrades en métal côté Sud (Poste) en remplacement de celles actuelles

1 contre
adopté à la majorité

Balustrades côté nord (rivière) en remplacement de celles actuelles

2 contre
10 pour
Adopté à la majorité

Implantation de la protection sur ces balustrades en métal

De manière horizontale
pour 7

De manière verticale
pour 5

adopté à la majorité pour balustrades horizontales

Rappel à l'eau

Situation actuelle : deux arrivées sur la place à l'ancien kiosque eau de la ville potable
Et sous les marronniers eau de « Bouteilhou » non potable

plusieurs propositions

mettre une borne fontaine quelque part sur la place :

majorité favorable à l'implantation d'une borne fontaine

en attendant amener une conduite d'eau pour prévoir plus tard l'implantation d'un kiosque

Escalier monumental et pour être conforme à la réglementation

Plusieurs propositions :

- Soit on garde le parapet actuel que l'on rehausse avec un barriérage métal,
- Soit on supprime le parapet actuel que l'on remplace par un barriérage intégral en métal du même type que celui de la place

Pour la suppression du parapet actuel :

5 contre

6 pour

version acceptée à la majorité

Tous les points ayant été traités, la réunion est clôturée.